

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 14 décembre 2020 à 20 h au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0 à huis clos

Sont présents : messieurs Sylvain Harvey, Normand Lamarche, Serge Grégoire et Jean Sébastien Vaillancourt, conseillers, ainsi que mesdames Luce Lépine et Catherine Hamé-Mulcair, conseillères, formant quorum sous la présidence de madame Monique Monette Laroche, mairesse.

Est également présent monsieur Jean-Philippe Gadbois, directeur général.

À 20 h 04, la mairesse déclare la séance ouverte.

No 7153-12-20
Adoption de l'ordre
du jour

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 25 décembre 2020;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU que la présente séance publicisée par moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Suivi des questions posées à la dernière assemblée
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2020

5. Finances, Administration et Greffe

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états comparatifs et états financiers
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Compte rendu du comité d'administration
- 5.4 Calendrier 2021 des séances ordinaires du conseil
- 5.5 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 5.6 Dépôt du registre des déclarations des membres du conseil relativement à certains dons, marques d'hospitalité ou tout autre avantage
- 5.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 506-2020 portant sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2021
- 5.8 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 489-2020-01 modifiant le règlement 489-2020 sur la tarification des biens, services et activités
- 5.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro SQ-2020 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre
- 5.10 Modification – répartition des remboursements du règlement d'emprunt 307-2012
- 5.11 Modification – répartition des remboursements du règlement d'emprunt 399-2016
- 5.12 Résolution autorisant des crédits supplémentaires dans certains postes budgétaires
- 5.13 Renouvellement d'adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités
- 5.14 Renouvellement de membre associé du Réseau FADOQ des Laurentides
- 5.15 Modification au règlement d'emprunt numéro 494-2020
- 5.16 Modification au règlement d'emprunt numéro 495-2020
- 5.17 Résolution – fonds de dotation Héritage Plein Air du Nord
- 5.18 Résolution – entente avec le Journal des citoyens
- 5.19 État de situation – impasse chemin des Lilas et chemin des Cèdres

6. Travaux publics et voirie

- 6.1 Compte rendu du comité des travaux publics et voirie
- 6.2 Résolution décrétant une réduction de l'utilisation des abrasifs et sels de voirie durant l'hiver 2020-2021

7. Loisirs, Culture et Vie communautaire

- 7.1 Compte rendu du comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- 7.2 Processus de reconnaissance de l'organisme de la Maison de la famille des Pays-d'en-Haut
- 7.3 Soutien financier – Agence des bassins versants de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 14 décembre 2020

8. Urbanisme

- 8.1 Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme
- 8.2 Demande de dérogation mineure – 49-53, chemin des Oliviers
- 8.3 Demande de dérogation mineure – 26, chemin des Oies
- 8.4 Demande de dérogation mineure – 21, chemin des Amarantes
- 8.5 Demande de dérogation mineure – 109, chemin de la Pinteraie

9. Sécurité publique et Incendie

- 9.1 Compte rendu du comité de la sécurité publique et incendie
- 9.2 Autorisation d'achat d'une laveuse pour le coin buanderie de la caserne

10. Environnement

- 10.1 Compte rendu du comité consultatif d'environnement

- 11. Divers
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suivi des questions posées à la dernière assemblée

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

No 7154-12-20
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2020

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal du 9 novembre 2020.

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Séance ordinaire du 14 décembre 2020

No 7155-12-20
Comptes payés et
à payer

Madame Monique Monette Laroche, mairesse, ne participe pas aux délibérations sur cette question compte tenu qu'elle est directement concernée par cette dernière et s'abstient de voter. En effet, une facture concerne le fils de madame la mairesse.

Entreprise	Facture n°	Montant (taxes en sus)
Groupe NordScene	10795	85,00 \$

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la liste des comptes payés au 30 novembre 2020 pour un montant de 777 990,38 \$ - chèques numéros 18546- 18550, 18553 et prélèvements bancaires numéros 1799-1804, 1810-1812, 1816-1817, 1819-1824.

D'ACCEPTER la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2020 au montant de 277 345,95 \$ - chèques numéros 18568-18638 et prélèvements bancaires numéros 1797-1798, 1805-1809, 1813-1815, 1818.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Dépôt des états
comparatifs et
états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 30 novembre 2020 sont déposés au conseil.

No 7156-12-20
Autorisation de
dépenses

ATTENDU QUE certaines factures totalisent des sommes excédant 2 500 \$ chacune.

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER les dépenses suivantes :

Blanko	2 960,00 \$
Équipe Laurence	5 290,00 \$
Groupe ABS Inc.	3 475,00 \$
J.C. Théroux & Fils inc.	2 760,00 \$

Séance ordinaire du 14 décembre 2020

Leblanc illuminations-Canada	13 423,33 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	8 726,30 \$
Pavage Multipro inc.	245 661,13 \$
Sable Marco	3 239,96 \$
Sable Marco	3 234,76 \$
Sable Marco	3 276,35 \$
Services extincteur St-Jérôme inc.	2 989,80 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Compte rendu du
comité
d'administration

Un compte rendu du comité d'administration est fait.

No 7157-12-20
Calendrier 2021
des séances
ordinaires du
conseil

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021. Ces séances se tiendront le lundi ou le mardi exceptionnellement :

Date	Heure
Lundi 11 janvier 2021	20 h
Lundi 8 février 2021	20 h
Lundi 8 mars 2021	20 h
Lundi 12 avril 2021	20 h
Lundi 10 mai 2021	20 h
Lundi 14 juin 2021	20 h
Lundi 12 juillet 2021	20 h
Lundi 9 août 2021	20 h
Lundi 13 septembre 2021	20 h
Lundi 4 octobre 2021	20 h
Lundi 15 novembre 2021	20 h
Lundi 13 décembre 2021	20 h

Séance ordinaire du 14 décembre 2020

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Les déclarations des intérêts pécuniaires de madame Monique Monette Laroche, mairesse, de madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et de messieurs Sylvain Harvey, Jean Sébastien Vaillancourt et Serge Grégoire, conseillers sont déposées au conseil.

Dépôt du registre des déclarations des membres du conseil relativement à certains dons, marques d'hospitalité ou tout autre avantage

Le registre des déclarations des membres du conseil relativement à certains dons, marques d'hospitalité ou tout autre avantage pour la période de décembre 2019 à décembre 2020 est déposé au conseil.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 506-2020 portant sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2021

Monsieur Normand Lamarche, conseiller donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 506-2020 portant sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2021.

Monsieur Normand Lamarche, conseiller dépose au conseil le projet de règlement numéro 506-2020.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 489-2020-01 modifiant le Règlement 489-2020 sur la tarification des biens, services et activités

Monsieur Normand Lamarche, conseiller donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 489-2020-01 modifiant le Règlement numéro 489-2020 sur la tarification des biens, services et activités.

Monsieur Normand Lamarche, conseiller dépose au conseil le projet de règlement numéro 489-2020-01.

Séance ordinaire du 14 décembre 2020

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro SQ-2020 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro SQ-2020 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre.

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose au conseil le projet de règlement numéro SQ-2020.

No 7158-12-20
Modification – répartition des remboursements du règlement d'emprunt 307-2012

ATTENDU l'article 5 du Règlement 307-2012 décrétant l'exécution de travaux estimés à 75 000 \$ pour rendre conforme la partie privée du chemin des Pétunias dans le but de la municipaliser et d'autoriser un emprunt ;

ATTENDU QUE deux lots doivent contribuer au remboursement ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE répartir, à compter de l'année 2021, le remboursement du règlement d'emprunt de la façon suivante:

1	5478-20-1663	39 des Pétunias	11.110%
2	5478-20-7430	5 198 047	11.110%
3	5478-21-1328	35 des Pétunias	11.110%
4	5478-21-4074	5 198 044	11.110%
5	5478-22-9614	27 des Pétunias	11.110%
6	5478-31-0317	28 des Pétunias	11.110%
7	5478-31-4168	5 198 048	11.110%
8	5478-31-9690	5 198 049	11.110%

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7159-12-20
Modification – répartition des remboursements du règlement d'emprunt 399-2016

ATTENDU l'article 5 du Règlement 399-2016 décrétant une dépense de 85 000 \$ et un emprunt de 63 750 \$ pour l'asphaltage des chemins des Clématites et des Chrysanthèmes ;

ATTENDU QU'il y a eu une nouvelle construction et un projet de lotissement dans le secteur ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Séance ordinaire du 14 décembre 2020

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE répartir, à compter de l'année 2021, le remboursement du règlement d'emprunt de la façon suivante:

1	5880-38-1372	6 343 516	6.4516%
2	5880-29-2819	129 Clématites	6.4516%
3	5880-29-2979	125 Clématites	6.4516%
4	5880-39-2860	128 Clématites	6.4516%
5	5880-39-9477	124 Clématites	6.4516%
6	5880-48-2871	141, Clématites	6.4516%
7	5881-10-4694	40 Centaures	3.2258%
8	5881-20-2334	7 Chrysanthèmes	6.4516%
9	5881-21-0059	113 Clématites	6.4516%
10	5881-21-1607	6 Chrysanthèmes	6.4516%
11	5881-12-9917	6 265 383	6.4516%
12	5881-22-8736	105, Clématites	6.4516%
13	5881-30-2127	120, Clématites	6.4516%
14	5881-31-0203	116 Clématites	6.4516%
15	5881-10-6418	3 Chrysanthèmes	6.4516%
16	5880-28-4071	6 343 515	6.4516%

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7160-12-20
Résolution
autorisant des
crédits
supplémentaires
dans certains
postes
budgétaires

ATTENDU la Politique relative aux variations et aux transferts budgétaires ;

ATTENDU QU'en cours d'année il y a eu insuffisance de fonds à l'intérieur du budget pour réaliser certains projets ou certaines dépenses inévitables ;

ATTENDU QUE la Municipalité a engrangé des revenus supplémentaires durant l'année ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les postes budgétaires de salaire, de déductions à la source et d'avantages sociaux ne disposant pas des crédits nécessaires en raison d'un changement de titulaires en cours d'année ne soient pas visés par la présente ;

Séance ordinaire du 14 décembre 2020

QUE les postes budgétaires ayant faits l'objet d'un regroupement durant l'année ne soient pas visés par la présente ;

QUE les postes budgétaires dont les crédits sont insuffisants à la hauteur de 2 500 \$ et moins ne soient pas visés par la présente ;

QUE soient affecté des crédits supplémentaires selon le tableau suivant :

Numéro et titre du poste budgétaire	Montant	Explication
02 13000 413 – Honoraires professionnels	9 239 \$	Travaux supplémentaires vérification comptable
02 13000 527 – Entretien et réparation	4 350 \$	Caméra de surveillance défectueuse
02 14000 141 – Rémunération	6 000 \$	Pandémie
02 14000 414 – Dépenses diverses	62 000 \$	Pandémie
02 19000 412 – Honoraires professionnels	51 212 \$	Audits des bâtiments municipaux
02 22000 526 – Entretien et réparation	3 606 \$	Estimation insuffisante
02 22000 650 – Vêtements et accessoires	4 916 \$	Roulement de personnel
02 32000 411 – Honoraires professionnels	17 000 \$	Projets non planifiés en cours d'année
02 32000 446 – Collecte de branches	10 048 \$	Non budgété
02 32000 525 – Entretien véhicules	11 500 \$	Flotte vieillissante
02 32000 625 – Travaux de pavage	6 698 \$	Estimation insuffisante
02 32000 643 – Petits outils	3 000 \$	Bris, remplacements imprévus
02 32000 650 – Vêtements et accessoires	4 000 \$	Mise aux normes SST
02 32004 521 – Réparations asphalte	47 000 \$	Travaux chemin SADL
02 32005 521 – Balayage des chemins	13 307 \$	Nouveau contrat
02 32006 521 – Abat poussière	2 921 \$	Nouveau contrat
02 32009 521 – Entretien fossés	30 709 \$	Nouveau poste budgétaire
02 33000 443 – Déneigement des chemins	69 002 \$	Nouveau contrat
02 33000 620 – Abrasif / AB10	6 611 \$	Augmentation des taux
02 33000 621 – Abrasif / Pierre	7 253 \$	Augmentation des taux
02 33001 443 – Déneigement / ch. SADL	7 041 \$	Nouveau contrat
02 35500 641 – Fournitures	3 064 \$	Augmentation des requêtes
02 45110 951 – Quote-part GMR	9 602 \$	Ajustement non planifié RIDR
02 47001 411 – Honoraires professionnels	3 150 \$	Politique environnementale
02 61000 412 – Honoraires professionnels	33 000 \$	Litiges

QUE les dépenses en immobilisations d'un serveur informatique au montant avant taxes de 19 690.71 \$ et de l'acquisition d'ordinateurs portables au montant avant taxes de 7 590.29 \$ soient imputées à l'exercice courant;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7161-12-20
Renouvellement
d'adhésion à la
Fédération
québécoise des
Municipalités

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE renouveler l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs à la Fédération québécoise des Municipalités pour l'année 2021 au coût de 2 822,35 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Séance ordinaire du 14 décembre 2020

No 7162-12-20
Renouvellement
de membre
associé du
Réseau FADOQ
des Laurentides

ATTENDU QUE le Réseau de la Fédération de l'Âge d'Or du Québec (FADOQ) – Région des Laurentides a pour mission de regrouper les personnes de 50 ans et plus afin de conserver et d'améliorer leur qualité de vie;

ATTENDU QUE l'engagement de Réseau FADOQ auprès des aînés est axé autour des quatre piliers de notre contrat social : la santé, la sécurité, le bien-être et l'appartenance;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE renouveler l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs en tant que membre associé du Réseau FADOQ – Région des Laurentides pour l'année 2020 au coût de 125 \$ non taxable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7163-12-20
Modification au
règlement
d'emprunt numéro
494-2020

ATTENDU QUE le règlement 494-2020 décrétant une dépense de 241 240 \$ et un emprunt du même montant pour l'aménagement d'un stationnement municipal a été adopté par le conseil lors de la séance du 8 juin 2020 ;

ATTENDU QU'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'article 3 du règlement 494-2020 soit remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 325 996,41 \$ pour les fins du présent règlement.

QUE l'article 4 du règlement 494-2020 soit remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 241 200 \$ sur une période de 25 ans et à affecter une somme de 84 796,41 \$ provenant du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Séance ordinaire du 14 décembre 2020

No 7164-12-20
Modification au
règlement
d'emprunt 495-
2020

ATTENDU QUE le règlement 495-2020 décrétant une dépense de 158 450 \$ et un emprunt du même montant pour la réfection d'une partie du chemin des Merisiers et l'aménagement d'un cercle de virage a été adopté par le conseil lors de la séance du 8 juin 2020 ;

ATTENDU QU'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'article 3 du règlement 495-2020 soit remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 234 102,85 \$ pour les fins du présent règlement.

QUE l'article 4 du règlement 495-2020 soit remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 158 400 \$ sur une période de 20 ans et à affecter une somme de 75 702,85 \$ provenant du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7165-12-20
Résolution – fonds
de dotation
Héritage Plein Air
du Nord

ATTENDU QUE les propriétaires des lots 4 092 573 et 6 226 570 les ont cédés gracieusement à l'organisme Héritage Plein Air du Nord ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire soutenir l'organisme et contribuer à l'effort de conservation de milieux naturels ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Vaillancourt, conseiller appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE verser un montant de 77 000 \$ aux fins de la constitution d'un fonds d'intendance ;

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents s'y rapportant ;

Séance ordinaire du 14 décembre 2020

QUE les fonds soient pris à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7166-12-20
Résolution –
entente avec le
Journal des
citoyens

ATTENDU QUE la Municipalité désire augmenter sa présence dans le Journal des citoyens ;

ATTENDU QUE le Journal des citoyens est un organisme sans but lucratif ;

ATTENDU la proposition reçue ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer un contrat de 10 640 \$, toutes taxes en sus, pour les parutions de 2021, au Journal des citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

État de situation –
impasse chemin
des Lilas et
chemin des
Cèdres

Un compte rendu du projet impasse chemin des Lilas et chemin des Cèdres est fait.

Compte rendu du
comité des
travaux publics et
voirie

Un compte rendu du comité des travaux publics et voirie est fait.

No 7167-12-20
Résolution
décrétant une
réduction de
l'utilisation des
abrasifs et sels de
voirie durant
l'hiver 2020-2021

ATTENDU QUE les abrasifs et les sels de déglacage ont un impact sur l'environnement, notamment sur les cours d'eau et les nappes phréatiques ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire réduire significativement l'utilisation d'abrasifs et de sels de voirie sur son territoire ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Séance ordinaire du 14 décembre 2020

DE décréter que les segments de chemins, lorsqu'ils sont droits et plats, ne fassent plus l'objet d'épandage d'abrasifs ou de sel de voirie; à moins que les conditions météorologiques rendent la surface dangereuse ;

DE décréter que l'épandage d'abrasifs et de sels de voirie ne sera pas effectué durant les épisodes de chutes de neige, sauf dans les pentes et les courbes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Compte rendu du comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Un compte rendu du comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est fait.

No 7168-12-20
Processus de reconnaissance de l'organisme la Maison de la famille des Pays-d'en-Haut

ATTENDU la politique de soutien aux organismes de loisir et communautaires ;

ATTENDU QUE l'organisme la Maison de la famille des Pays-d'en-Haut désire être reconnue par la Municipalité afin de bénéficier du soutien formulé dans ladite politique ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution ;

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE reconnaître l'organisme la Maison de la famille des Pays-d'en-Haut comme étant un organisme clé en ce qui concerne les services aux familles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7169-12-20
Soutien financier – Agence des bassins versants de Sainte-Anne-des-Lacs

ATTENDU QUE l'organisme Agence des bassins versants de Sainte-Anne-des-Lacs (ABVLACS) est reconnu officiellement par la Municipalité ;

ATTENDU la Politique de soutien aux organismes encadrant la démarche d'octroi de soutien financier ;

ATTENDU QUE l'organisme doit investir 50% de la demande de soutien financier ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Séance ordinaire du 14 décembre 2020

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité débourse un montant maximal de 4 000 \$ pour les frais de laboratoire du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MEDLCC) pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme

Un compte rendu du comité consultatif d'urbanisme est fait.

No 7170-12-20
Demande de dérogation mineure – 49-53, chemin des Oliviers

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a reçu une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 49-53, chemin des Oliviers ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure vise le maintien de l'agrandissement du bâtiment principal dans la bande de protection riveraine, soit plus précisément à 5,19 mètres de la rive alors que la réglementation applicable au règlement de zonage 1001 impose une bande de protection riveraine de 10 mètres ainsi qu'une bande de non construction de 5 mètres (applicable à la limite de la bande de protection riveraine), le tout référant au certificat de localisation de Roch Labelle, portant le numéro 12 901 de ses minutes et daté du 10 novembre 2015 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 16 novembre 2020, a recommandé au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure ;

La raison invoquée pour appuyer cette recommandation :

- La date de construction du bâtiment est inconnue, il n'y a pas lieu de porter préjudice au requérant sur cette base.

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément à la loi ;

ATTENDU QUE le conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre,

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et rejeté à la majorité des conseillers présents :

Le vote est demandé : 2 pour, 4 contre.

Séance ordinaire du 14 décembre 2020

DE refuser la demande de dérogation mineure numéro 2020-0877 visant le maintien de l'agrandissement du bâtiment principal dans la bande de protection riveraine soit plus précisément à 5,19 mètres de la rive alors que la réglementation applicable au règlement de zonage 1001 impose une bande de protection riveraine de 10 mètres ainsi qu'une bande de non construction de 5 mètres (applicable à la limite de la bande de protection riveraine), le tout référant au certificat de localisation de Roch Labelle, portant le numéro 12 901 de ses minutes et daté du 10 novembre 2015. Le tout se rapportant à la propriété sise au 49-53, chemin des Oliviers.

REJETÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7171-12-20
Demande de
dérogation
mineure – 26,
chemin des Oies

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a reçu une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 26, chemin des Oies ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure vise le maintien du bâtiment principal dans sa marge latérale droite de 7,12 mètres, plutôt que les 7,6 mètres requis par le règlement de zonage 1001, le tout référant au certificat de localisation de Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre, portant le numéro 4856 de ses minutes et daté du 14 octobre 2020 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 16 novembre 2020, a recommandé au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure ;

La raison invoquée pour appuyer cette recommandation :

- L'âge de la construction

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément à la loi ;

ATTENDU QUE le conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2020-0827 visant le maintien du bâtiment principal dans sa marge latérale droite de 7,12 mètres, plutôt que les 7,6 mètres requis par le règlement de zonage 1001, le tout référant au certificat de localisation de Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre, portant le numéro 4856 de ses minutes et daté du 14 octobre 2020. Le tout se rapportant à la propriété sise au 26, chemin des Oies.

Séance ordinaire du 14 décembre 2020

Le tout est conditionnel à ce que la galerie non conforme située en cour latérale droite ne pourra jamais faire l'objet d'une dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7172-12-20
Demande de dérogation mineure – 21, chemin des Amarantes

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a reçu une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 21, chemin des Amarantes ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure vise la construction d'un bâtiment principal dans la marge avant de 6,5 mètres plutôt que les 10,7 mètres requis par le règlement de zonage 1001, le tout référant au plan d'implantation de Martin Brabant, technologue professionnel en architecture, et daté du 12 novembre 2020 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 16 novembre 2020, a recommandé au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure ;

La raison invoquée pour appuyer cette recommandation :

- La topographie très escarpée du site

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément à la loi ;

ATTENDU QUE le conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2020-0837 visant la construction d'un bâtiment principal dans la marge avant de 6,5 mètres plutôt que les 10,7 mètres requis par le règlement de zonage 1001, le tout référant au plan d'implantation de Martin Brabant, technologue professionnel en architecture, et daté du 12 novembre 2020. Le tout se rapportant à la propriété sise au 21, chemin des Amarantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Séance ordinaire du 14 décembre 2020

No 7173-12-20
Demande de
dérogation
mineure – 109,
chemin de la
Pineraie

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a reçu une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 109, chemin de la Pineraie ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure vise la construction d'une remise attenante au bâtiment principal plutôt qu'à 2 mètres, tel que requis par le règlement de zonage 1001 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 16 novembre 2020, a recommandé au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure et de modifier la réglementation de manière à permettre les constructions de remises attachées, pourvue que les portes ne soient pas visibles en façade ;

La raison invoquée pour appuyer cette recommandation :

- Les remises attachées sont de plus en plus fréquentes et réduisent les surfaces déboisées

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément à la loi ;

ATTENDU QUE le conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2020-0492 visant la construction d'une remise attenante au bâtiment principal plutôt qu'à 2 mètres, tel que requis par le règlement de zonage 1001. Le tout se rapportant à la propriété sise au 109, chemin de la Pineraie.

Il est de plus proposé de rembourser les frais de la demande de dérogation mineure si la réglementation est modifiée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Compte rendu du
comité de la
sécurité publique
et incendie

Un compte rendu du comité de la sécurité publique et incendie est fait.

Séance ordinaire du 14 décembre 2020

No 7174-12-20
Autorisation
d'achat d'une
laveuse pour le
coin buanderie de
la caserne

ATTENDU la recommandation du comité consultatif du SSI composé des cinq (5) lieutenants et de son directeur, de procéder à l'acquisition d'une laveuse de marque FAGOR FWS 40 livres, ainsi que les deux (2) pompes doseuses de marque Choisy ;

ATTENDU QUE cette dépense est prévue au budget des immobilisations 2020 ;

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été envoyé à quatre (4) fournisseurs ;

ATTENDU QUE trois (3) fournisseurs ont déposé une soumission ;

ATTENDU QUE la proposition No 1 a été rejetée compte tenu qu'il s'agit d'un modèle manuel ;

SOUSSIONNAIRES	PRIX Avant taxes
Soumission No 1 L'Arsenal (CMP Mayer) Dexter T-600 (manuelle)	9 921 \$
Soumission No 2 Boivin & Gauvin Wascomat W745	12 877 \$
Soumission No 3 Aérofeu LavXel, FAGOR FWS-40 TP HW	10 997 \$

ATTENDU QUE des mandats pour la préparation des plans et devis de l'architecture et de l'ingénierie (électromécanique) du coin buanderie de la caserne ont été octroyés aux firmes ZURITA et DWB ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser le directeur du Service de la sécurité publique et incendie à faire l'acquisition d'une laveuse de marque FAGOR FWS 40 livres ainsi que les deux (2) pompes (doseuses) de marque Choisy, de la compagnie Aérofeu au coût total de 10 997 \$, taxes en sus, le tout conformément aux soumissions du 30 juin et du 24 novembre 2020.

Que les fonds utilisés soient puisés au fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Séance ordinaire du 14 décembre 2020

Compte rendu du
comité consultatif
d'environnement

Un compte rendu du comité consultatif d'environnement est fait.

Divers

Correspondance

La correspondance est déposée au conseil.

Période de
questions

Le public pose ses questions au conseil municipal.

Début : 21 h 09

Fin : 21 h 27

No 7175-12-20

Levée de la
séance

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller appuyé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore à 21 h 28 la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Monique Monette Laroche
Mairesse

Jean-Philippe Gadbois
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Monique Monette Laroche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.